

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, Vendredi 20 octobre 2023

### **OPÉRATIONS DE VACCINATION CONTRE LA ROUGEOLE EN ARDÈCHE ET EN DRÔME**

Pour limiter au maximum la transmission de la maladie, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes met en place deux séances de vaccination contre la rougeole les **lundi 23 octobre à Valence** et **mercredi 25 octobre à Guilhaud-Granges**.

Le 19 septembre, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a été informée de la survenue d'un premier cas de rougeole chez un collégien scolarisé au collège Charles de Gaulle à Guilhaud-Granges. Dans les semaines suivantes, l'ARS a reçu le signalement de plusieurs autres cas de rougeole, majoritairement au sein du collège, mais également dans 3 écoles primaires. Au total, ce sont 59 cas qui ont été déclarés à l'ARS dont 2 qui ont été hospitalisés (rentrés à leur domicile depuis).

Pour limiter la survenue de nouveaux cas l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en étroite collaboration avec les Caisses primaires d'assurance maladie de l'Ardèche et de la Drôme, les centres hospitaliers de Valence et d'Aubenas (qui portent tous deux les centres de vaccination départementaux), propose deux séances de vaccination contre la rougeole au CH de Valence et au Pôle de santé Lômes de Guilhaud-Granges (qui met gracieusement ses locaux à disposition pour que le centre de vaccination puisse intervenir au plus près de la population concernée).

#### **Lieux et horaires des séances de vaccination**

- **Centre hospitalier de Valence > service de pédiatrie**  
179 boulevard Maréchal Juin  
Lundi 23 octobre de 9h à 16h
- **Pôle de santé Lômes de Guilhaud-Granges**  
20 rue Gustave Eiffel  
Mercredi 25 octobre de 9h à 12h et de 13h à 16h

#### **Les personnes concernées sont :**

- Les enfants de plus de 12 mois qui :
  - N'ont pas déjà eu la rougeole ;
  - N'ont pas encore été vaccinés contre la rougeole ;
  - Ont reçu une 1<sup>re</sup> dose du vaccin contre la rougeole mais pas de 2<sup>e</sup> dose ;
  - Ont reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole dont une 1<sup>re</sup> dose avant l'âge de 12 mois > il est fortement recommandé qu'il reçoive une 3<sup>e</sup> dose pour obtenir une meilleure protection contre la rougeole.
- Toute personne née après 1980 qui n'a pas reçu 2 doses de vaccin.

## Quel vaccin va être administré ?

Le vaccin proposé dans le cadre de cette opération est un vaccin trivalent qui protège de la rougeole, des oreillons et de la rubéole : **Priorix® / MMR Vax Pro®**

## Comment vérifier si la personne (adulte ou enfant) concernée a été ou non vaccinée ?

Il faut pour cela consulter le carnet de vaccination.

- Le professionnel de santé qui a réalisé la vaccination doit avoir précisé sur le carnet : **le nom du vaccin + le numéro de lot + la date de la vaccination.**
- En France, les vaccins qui ont été ou sont utilisés protègent soit contre la rougeole seule ; soit contre la rougeole + la rubéole ; soit enfin contre la rougeole + les oreillons + la rubéole.

### Liste des vaccins que vous pouvez trouver sur le carnet de vaccination :

- o Vaccin monovalent contre la rougeole : **Rouvax®**
- o Vaccin bivalent contre la rougeole + la rubéole : **Rudi-Rouvax®**
- o Vaccin trivalent contre la rougeole + les oreillons + la rubéole (ROR) :
  - **ROR® / Trimovax® / ROR Vax®** (ne sont plus commercialisés)
  - **Priorix® / MMR Vax Pro®** (commercialisés depuis 2018)

## Que faut-il apporter pour la vaccination proposée les 23 et 25 octobre ?

- Cette vaccination spécifique est **entièrement prise en charge** par l'Assurance maladie et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Aucune avance de frais ne sera demandée.
- Il n'est **pas nécessaire de prendre rendez-vous**, il suffit de se présenter sur l'un des deux sites mentionnés plus haut aux horaires indiqués.
- Il est demandé d'apporter **son carnet de vaccination / celui de l'enfant concerné** (et non pas une photocopie) ainsi qu'une pièce nationale d'identité du parent.
- Dans le cas où l'enfant serait **accompagné par une autre personne majeure**, il convient d'écrire une attestation sur l'honneur signée de l'un des deux parents.

## La rougeole

La rougeole est un virus qui se transmet par voies respiratoires ou contacts directs.

**Elle est extrêmement contagieuse** : un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes. **Des complications peuvent survenir à tout âge** même si elles sont plus fréquentes chez les personnes vulnérables (femmes enceintes, enfants de moins d'un an, personnes immunodéprimées).

## La vaccination contre la rougeole

La vaccination (2 doses) permet de **limiter la contagion** et permet aussi **d'éviter de développer une forme grave de la maladie.**

**La vaccination peut se faire toute l'année en cabinet de ville mais également en pharmacie ou dans les services de protection maternelle et infantile (PMI) des Départements.**

## Dans tous les cas

**Il est important de surveiller son état de santé et celui des enfants.**

**En cas de symptômes** (fièvre élevée, toux, nez qui coule, conjonctivite, fatigue puis apparition de boutons 2 ou 3 jours après), l'ARS recommande de :

- consulter un médecin,
- respecter les gestes barrières pour éviter toute contagion : port du masque, retrait de la crèche ou de l'établissement scolaire.

## Pour en savoir plus

Site internet de l'ARS : [Cas de rougeole en Ardèche : point de situation et recommandations | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)

### Contact presse

Service presse : 04 27 86 55 55  
ars-ara-presse@ars.sante.fr